

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET DE FORMATION

Demandeur d'emploi



Mes interlocuteurs

Conseiller Pôle
Emploi

Service formation
professionnelle
continue ESPE

Conseiller Pôle
Emploi

Service scolarité
ESPE

Service formation
professionnelle
continue ESPE

1 Mon projet professionnel

- Réaliser mon bilan personnel et professionnel
- Définir mon projet professionnel



Vous pouvez mobiliser gratuitement votre conseil en évolution professionnelle (CEP)

- Me renseigner et cibler une formation
- Prendre contact avec le service de formation continue de l'ESPE Clermont Auvergne



Vous pouvez demander à intégrer une formation sans disposer du diplôme normalement requis. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande de Validation des acquis professionnels (VAP) Démarche à effectuer en amont de l'inscription.

2 Le financement

- Faire valider mon projet de formation par mon conseiller Pôle Emploi
- Me renseigner sur les possibilités de prise en charge financière de ma formation



Mon projet est validé et pris en charge financièrement

- Accomplir les modalités administratives demandées par le Pôle Emploi



Mon projet est validé mais n'est pas pris en charge financièrement

- Me renseigner auprès de mon conseiller Pôle Emploi pour définir mon statut d'inscription à l'université



Le statut de demandeur d'emploi n'implique pas nécessairement l'inscription en tant que stagiaire de la formation continue à l'université.



Vous pouvez, sous certaines conditions, mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour compléter votre financement.

3 La candidature

- Déterminer mon statut d'inscription
- Déposer mon dossier de candidature à la formation (version papier ou en ligne)
Notification d'admission en formation et informations relatives à la procédure d'inscription envoyées par la scolarité de l'ESPE - Engagement de la démarche VAP

4 L'inscription administrative (IA)

- Compléter et déposer mon dossier d'inscription (version papier ou en ligne)
Si inscription en formation continue
- Signer la convention/contrat de formation établi par le service formation continue
- Régler vos droits d'inscription + frais de formation (si autofinancement, avec échéancier)

Entrée en formation

- Vérifier sur mon espace personnel Pôle Emploi la prise en compte de mon entrée en formation
- Recueillir le document d'émargement auprès du Pôle Formation/secrétariat de diplôme

Pendant la formation

- Signer ma feuille d'émargement par demi-journée et faire émarger les intervenants lors de chaque séance
- Déposer ma feuille d'émargement auprès du service de formation continue ou secrétariat de diplôme **chaque fin de mois**
- Actualiser ma situation (obligation mensuelle) sur mon espace personnel Pôle Emploi



Toute absence ou congé durant la formation doit être déclaré

Fin de formation

- Réceptionner mon attestation de fin de formation
- Actualiser ma situation (retour à l'emploi/recherche d'emploi) et reprendre contact avec mon conseiller Pôle Emploi
- Répondre aux enquêtes de satisfaction et de suivi proposées par l'Université